

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

Instituto Nacional de Estatística, C.P. 1215, Luanda.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1983 (premier recensement après l'indépendance). La présente description se réfère donc à ce recensement.

3. Champ du recensement :

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays, à l'exception des zones d'insécurité.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population des régions où le recensement a pu avoir lieu.

4. Période de référence :

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active, l'emploi et le chômage, est une courte période, à savoir la semaine antérieure au jour du recensement.

5. Principaux sujets :

- | | |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge : | oui |
| b) Population active, par sexe et groupe d'âge : | oui |
| c) Population active, par industrie et par sexe : | oui |
| d) Population active, par profession et par sexe : | oui |
| e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : | oui |
| f) Durée du travail : | non |
| g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : | non |

Ref. a) L'âge est défini, autant que possible, en termes d'année de naissance; à défaut, par estimation d'après quelques critères (apparence physique de l'individu, l'âge de ses enfants, son état civil, ou en utilisant un calendrier historique comme moyen de trouver un repère pour la détermination de l'âge).

6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant la période de référence, étaient, soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant la période de référence, ont exercé, au moins 2 jours ou 16 heures, une profession, une fonction ou une activité lucrative. Les questions posées pour déterminer si une personne devait être considérée comme pourvue d'un emploi sont "Quelle est votre activité principale ou quelle était l'activité que vous avez exercée en dernier lieu?" et "Que faisiez-vous la semaine précédant le recensement?". Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les détenteurs de plusieurs emplois;
- vi) les apprentis et les stagiaires.

Aucune des catégories ci-dessus ne peut être identifiée séparément.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 10 ans et plus qui, pendant la période de référence, étaient sans emploi et à la recherche d'un emploi.

7. **Classifications utilisées :**

Aussi bien les personnes pourvues d'emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : La question posée aux personnes pourvues d'emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé pour déterminer le groupe d'industrie est "Que fait ou que produit le centre où vous travaillez?". Pour coder la branche d'activité, 15 groupes ont été utilisés. Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2).

b) *Profession* : La question posée aux personnes pourvues d'emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé pour déterminer le groupe de professions est "Quelle est votre profession principale ou quelle était la profession que vous avez exercée en dernier lieu?". Pour coder la profession, on a utilisé la Classification internationale type des professions (CITP-68) au niveau des sous-groupes.

c) *Situation dans la profession* : La question posée aux personnes pourvues d'emploi et aux chômeurs ayant précédemment travaillé pour déterminer leur situation dans la profession est "A quelle catégorie appartenez-vous dans le centre où vous travaillez ou dans celui où vous avez travaillé en dernier lieu?". Pour coder la situation dans la profession, on a utilisé 9 groupes.

8. **Recensements de population antérieurs :**

Voir para. 2 ci-dessus.

9. **Prochain recensement de population :**

Il n'a pas encore été décidé si un recensement de population sera effectué durant la période 1989-95.